

Fondation François Verdier

Règlement pour l'attribution d'une bourse

1. But

La bourse "François Verdier" a pour but de soutenir la recherche d'un étudiant ou d'un doctorant de l'UniNE dans le domaine philosophie, histoire de l'art et/ou muséologie dans la réalisation d'un projet impliquant un séjour à l'étranger.

2. Commission d'attribution

La commission d'attribution se compose de quatre membres au moins, dont deux membres du Conseil de fondation de la Fondation François Verdier et de deux professeurs de l'Université, membres du bureau décanal de la Faculté des lettres et sciences humaines. La commission est présidée par l'un des membres du Conseil de fondation.

La commission peut délibérer par échange épistolaire (lettres ou courriels) et elle statue souverainement à la majorité des membres. En cas d'égalité, la voix du président ou de la présidente compte double.

Pour arrêter son choix, la commission tient compte de la qualité et de l'originalité du projet présenté ainsi que des perspectives d'atteindre les objectifs visés et des incidences sur le parcours académique.

L'activité de la commission d'attribution n'est pas rémunérée.

3. Conditions d'obtention de la bourse

Le ou la bénéficiaire du prix doit être immatriculé(e) à l'UniNE, en qualité d'étudiant(e) de Master ou en qualité de doctorant(e).

Le ou la bénéficiaire ne doit pas être âgé(e) de plus de 30 ans révolus, au moment du dépôt de sa candidature.

Il ou elle dépose un dossier de candidature auprès de la commission d'attribution, accompagné du préavis d'un des professeurs de l'UniNE concerné par les disciplines susmentionnées.

4. Procédure d'appel

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'UniNE lance la mise au concours durant le semestre d'automne pour l'année académique à venir par un message électronique qu'elle adresse aux enseignants, ainsi qu'à tous les étudiant(e)s de Maîtrise et les doctorant(e)s de la faculté afin de les aviser de l'existence de la bourse et de les inviter à faire acte de candidature.

Parallèlement, la Faculté des lettres et sciences humaines de l'UniNE diffuse la mise au concours, accompagnée du présent règlement, sur son site internet et l'affiche dans ses locaux.

Les candidat(e)s déposent un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- un projet de recherche
- un programme de travail
- un plan financier
- un préavis d'un des professeurs de l'UniNE concerné par la discipline

Le dossier complet de candidature doit être déposé, sous forme imprimée et électronique, avant le 1er février de l'année académique du lancement de la mise au concours. Il doit être envoyé au président de la commission d'attribution de la Fondation François Verdier, à l'adresse suivante : Fondation François Verdier, président de la commission d'attribution, c/o Université de Neuchâtel, Fbg du Lac 5a, 2000 Neuchâtel, email : messagerie.rectorat@unine.ch.

Le jury se prononce jusqu'au 1er avril de l'année académique du lancement de la mise au concours.

5. Sélection des candidat(e)s

La commission d'attribution examine les dossiers et décide de l'attribution d'une ou plusieurs bourses.

6. Modalités du versement de la bourse

La bourse sert exclusivement à la couverture totale ou partielle des frais engendrés par le projet tels que matériel, voyage, déplacements et séjour.

La bourse sera versée au bénéficiaire par la Fondation.

La bourse sera versée en deux tranches, par semestre, si elle est attribuée pour un projet d'une durée d'une année.

7. Obligations du boursier

Le boursier mentionnera le soutien qu'il a obtenu de la Fondation François Verdier à Neuchâtel pour l'ensemble des travaux et des démarches qu'il fait, liés au soutien reçu.

Le boursier a l'obligation d'utiliser la bourse conformément au projet retenu. Il rédigera un rapport scientifique à l'intention de la commission d'attribution lorsque son projet est terminé.

Si le boursier abandonne son projet en cours de route, il remboursera totalement ou partiellement le montant qui lui a été attribué.

15.10.2014
LM/fri 3737.2